

## **Objet : Convention de Partenariat pour la Souscription aux Lots de la Centrale d'Achat du Resah**

Entre :

L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (ci-après dénommée « l'Agglomération »), représentée par M. Billault Jean-Paul, Président de l'AME, dûment habilité(e) à signer la présente convention,

Et :

Les communes membres de l'Agglomération Montargoise, représentées chacune par leur maire respectif (ci-après dénommées « les Communes »),

Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de souscription des Communes membres de l'Agglomération Montargoise aux lots de la centrale d'achat du Resah (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) dans le cadre d'une mutualisation des achats. Elle prévoit également la répartition des coûts supplémentaires liés à la souscription à ces lots.

### **Article 2 : Participation aux Lots de la Centrale d'Achat du Resah**

Chaque commune intéressée par un ou plusieurs lots proposés par la centrale d'achat du Resah devra en informer l'Agglomération Montargoise dans un délai de deux mois avant la date de souscription souhaitée afin de permettre une organisation optimale.

En cas de non-respect des délais définis, l'Agglomération Montargoise ne pourra être tenue pour responsable de la non-adhésion au lot par la commune.

Les communes participantes bénéficieront des avantages proposés par le Resah liés à la mutualisation des achats, notamment en termes de tarifs préférentiels.

### **Article 3 : Répartition des Coûts de Souscription**

Les coûts de souscription aux différents lots de la centrale d'achat du Resah, y compris les éventuels surcoûts, seront répartis de manière équitable entre les Communes intéressées par les lots concernés.

La répartition se fera proportionnellement au nombre de communes souscrivant à chaque lot. Ainsi, chaque commune participant à un lot supportera une part égale du surcoût.

### **Article 4 : Modalités de Paiement**

Les communes s'engagent à régler leur part des surcoûts suivant la réception du titre émis au profit de l'Agglomération Montargoise.

#### **Article 5 : Engagement des Parties**

Les Communes s'engagent à respecter les termes de la présente convention et à collaborer de manière constructive avec l'Agglomération Montargoise pour faciliter la mise en œuvre de la mutualisation des achats.

L'Agglomération Montargoise s'engage à assurer la gestion administrative et financière de la souscription aux lots de la centrale d'achat du Resah, sous réserve du respect par les communes des délais fixés.

#### **Article 6 : Durée de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 1 an.

#### **Article 7 : Résiliation**

En cas de non-respect des engagements par l'une des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit après mise en demeure restée sans effet pendant 2 mois.

#### **Article 8 : Litiges**

En cas de litige sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait à Montargis, le 06/09/2024

En deux exemplaires originaux,

Pour l'Agglomération Montargoise :

Billault Jean-Paul, Président de l'Agglomération Montargoise

Pour les Communes membres :

Monsieur Gérard DUPATY	Monsieur René BEGUIN
Maire d'AMILLY	Maire de CORQUILLEROY
Monsieur Gérard LORENTZ	Monsieur Régis GUERIN
Maire de PAUCOURT	Maire e CEPOY
Monsieur Eric GODEY	Monsieur Jean-Paul BILLAULT
Maire de LOMBREUIL	Maire de SOLTERRE
Monsieur Franck DEMAUMONT	Monsieur Benoit DIGEON
Maire de CHALETTE-SUR-LOING	Maire de MONTARGIS
Monsieur Gérard LELIEVRE	Monsieur Christian BOURILLON
Maire de SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD	Maire de CHEVILLON-SUR-HUILLARD
Monsieur Vincent DESRUMAUX	Madame Denise SERRANO
Maire de MORMANT-SUR-VERNISSON	Maire de VILLEMANDEUR
Madame Christelle OLIVEIRA	Monsieur Dominique LAURENT
Maire de CONFLANS-SUR-LOING	Maire de PANNES
Madame Valérie BASCOP	

Maire de VIMORY	
-----------------	--